



LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e), représentant

l'entreprise,

M'engage à :

- Installer mon activité sur le territoire de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.¹
- Exercer mon activité sur le territoire pour une durée minimale de 5 ans.

Si les conditions ne sont pas respectées, je m'engage à rembourser la Communauté de Communes de l'aide abondée dans un délai de 6 mois.

Fait à, le

Nom, prénom et signature

¹ Territoire comportant 26 communes : Alleyrat (23003), Aubusson (23008), Blessac (23024), Croze (23071), Faux-la-Montagne (23077), Felletin (23079), Gentioux-Pigerolles (23090), Gioux (23091), Moutier-Rozeille (23140), Néoux (23142), La Nouaille (23144), Saint-Alpinien (23179), Saint-Amand (23180), Saint-Avit-de-Tardes (23182), Sainte-Feyre-la-Montagne (23194), Saint-Frion (23196), Saint-Maixant (23210), Saint-Marc-à-Frongier (23211), Saint-Marc-à-Loubaud (23212), Saint-Pardoux-le-Neuf (23228), Saint-Quentin-la-Chabanne (23238), Saint-Sulpice-les-Champs (23246), Saint-Yrieix-la-Montagne (23249), Vallière (23257), La Villedieu (23264), La Villette (23266).